

Sujet : muller jean paul demande : Pole multi modal la seyne ollioules

Date : Tue, 29 Jan 2019 08:12:54 +0100

De : jean paul muller

M et Mme Muller Jean Paul

À Monsieur Bastaroli Charly

Commissaire enquêteur

Objet : D.U.P

Monsieur,

Veillez trouver en annexe les observations que j'avais faites lors de la DUP de 2004.

Beaucoup de ces observations restent d'actualité malgré l'avis défavorable donné par les commissaires pour la portion du TCSP entre Lagoubran et la gare de La Seyne, des travaux ont depuis été réalisés :

- Pont sous la voie ferrée, tranchée sous le niveau de la mer et qui a percé la nappe phréatique. Il en résulte un pompage permanent (150 mètres cubes jours durant les travaux)
- Destruction des ateliers Feliciani et Profer, sièges d'une forte pollution aux acides, hydrocarbure, mercure, plomb, qui résulte de l'ancienne activité
- Achat de la propriété Callier :

Coupe d'arbres d'environ 150 ans d'âge, chêne parasol, cèdre du Liban, mûrier, acacias, palmiers qui réalisaient une barrière coupe-vent et atténuaient les nuisances sonores de la voie SNCF

Destruction de la bastide, rebouchage d'un puits relié au réseau souterrain de galeries creusées par les forçats qui alimentent les puits et la noria

Renouvellement de l'émissaire

Conduites d'eau chaude enterrées reliant usine d'incinération au quartier Berthe.

Face à ce nouvel état des lieux et au regard de la DUP en cours d'autres observations s'imposent

- Une partie du projet vient empiéter sur mon terrain cadastré à Ollioules BK 0043, sans que j'en sois prévenu
- Afin de minimiser les nuisances sonores, la construction d'un mur antibruit serait souhaitable
- Afin de réduire les pollutions de l'air par le CO2.N02.S dégagés par les véhicules, une barrière végétalisée devrait être installée
- Le mur de séparation avec le lotissement les pampres et ma propriété devrait être restauré reconstruit pour supporter les vibrations à venir
- Les bassins de rétention proches des habitations devront être entretenus et vidés pour éviter les moustiques et les émanations de CH4

- L'intersection de la rue Robert Brun et de la rue de la petite Garenne risque d'être dangereuse : un giratoire est-il envisagé ou un feu ?
- Le pont sous la voie ferrée actuelle (2m70) ne pourrait-il pas rester ouvert à la circulation des véhicules venant ou allant à la petite Garenne, ce qui éviterait « une promenade supplémentaire » pour rejoindre la Seyne-sur-mer ?
- Le plan ne laisse aucune autre alternative au trajet du futur TCSP qui n'a toujours pas fait l'objet d'une nouvelle DUP et qui avec le mode bus électrique ne pose pas les mêmes contraintes que le tramway donc d'autres parcours deviennent envisageables
- la zone arborée à préserver, lieu de repos du couple de Petits Ducs n'apparaît plus.

ANNEXE :

Je bénéficie déjà de quelques contraintes que je connaissais à l'achat il y a 12 ans :

- Ligne SNCF à 150 mètres
- Ligne haute tension qui alimente la Seyne environ 63000 volts
- L'émissaire de Toulon égouts qui rejoint la station d'épuration de Cap Sicié à une profondeur de 5 m avec regard de visite à 4 m de la maison, odeur, dérangements nocturnes et diurnes pour l'entretien, servitude de passage et zone non aedificandi de 8 m tout au long du tracé
- Proximité environ 1 km de l'usine d'incinération de Toulon

Je pense qu'en termes de solidarité, j'apporte déjà une large contribution, mais de nouvelles contraintes sont envisageables après l'amputation partielle de mon terrain :

- Modification du cadre de vie : la partie du terrain située sur le futur tracé est constituée en partie de potager et verger, clôturée d'une haie de cyprès et myoporum d'un puits relié par galerie à un réseau souterrain creusé par les forçats et d'un atelier dépôt Ce cadre de vie rurale sera remplacé par un rond-point d'environ 40 mètres de diamètre, insécurité créée par la fréquentation des nouvelles voies.
- Destruction d'arbres et d'arbustes d'espèces variées
 - Fruitiers : prunier, mirabellier, abricotier, pêcher, noyer, vigne, cognassier, olivier plus que centenaire, figuier.
 - Décoratifs : lilas pommier du Japon
 - Utilitaires : cyprès (coupe-vent) et myoporum
- Multiplication de nouvelles pollutions et nuisances sonores : les fréquentations d'un tramway toutes les trois minutes, de voitures, camions, vont créer des vibrations du sous-sol dans cette zone constituée de roches qui n'absorbent pas les vibrations dues au passage des véhicules mais les amplifient (schiste, phyllade)

Risque de fissuration de l'habitation

Augmentation de la teneur en oxyde de carbone d'azote de soufre liée aux voitures

Sur le plan visuel, l'environnement rural étant remplacé par un rond-point et une forêt de caténares et d'un cortège de véhicules

Un tracé bien mal choisi !

Le but d'une création de transport en commun est de réduire l'utilisation de véhicule personnel. Dans le cas de cette portion entre Continent et la gare de la Seyne, il n'y a pas actuellement de problème de circulation car cette zone a une densité de population réduite et un réseau routier bien suffisant.

Dans ces conditions on peut se demander pourquoi ce choix de tracé pour le tram, pourquoi y adjoindre d' réseau routier sur mesuré et sauf à envisager de transformer cette zone rurale en un vaste lotissement on a aussi oublié de tenir compte d'obstacles techniques fort coûteux à contourner :

- Présence de la conduite principale de gaz au niveau du futur pont sous voie SNCF,
- zone inondable .Là où une tranchée sous le niveau de la mer est prévue, pont SNCF,
- Les crues du ruisseau (pompage bassin de rétention)
- Sous-sol pollué depuis 3 ans par l'émissaire poreux
- Dénivelé important entre le chemin de la petite Garenne et Continent qui demande de travailler en tranchées et risque de glissement de terrain
- Allongement de la distance entre la route Robert brun et le centre-ville de la Seyne en obligeant les usagers de Robert brun à aller contourner « pour le plaisir » la future rocade avant de traverser sous voie le chemin de fer

Des solutions moins coûteuses et plus logiques existent, pourquoi les ignorer ?

Le tram pourrait passer entre la ferme Vion et Continent en longeant le ruisseau recouvert d'une piste cyclable, Puis passer au niveau de Volkswagen en pont supérieur au-dessus de la voie ferrée (alors en tranchée) avant de rejoindre la gare de La Seyne (tracé rouge sur plan)

La route Robert brun pourrait en longeant le chemin de faire aboutir au rond-point VAG pour reprendre la route vers le rond-point de la pyrotechnie, à terminer, pour activer la circulation et ne plus offrir d'obstacle comme depuis 3 ans

Le tram après le pont du las pourrait bifurquer

- en une voie vers le parking prévu sur Ollioules
- en une voie vers la gare de la Seyne ce qui éviterait 2 km et demi en pleine nature et le pont au-dessus de l'autoroute

ANNEXE :

Je bénéficie déjà de quelques contraintes que je connaissais à l'achat il y a 12 ans :

- Ligne SNCF à 150 mètres
- Ligne haute tension qui alimente la Seyne environ 63000 volts

- L'émissaire de Toulon égouts qui rejoint la station d'épuration de Cap Sicié à une profondeur de 5 m avec regard de visite à 4 m de la maison, odeur, dérangements nocturnes et diurnes pour l'entretien, servitude de passage et zone non aedificandi de 8 m tout au long du tracé
- Proximité environ 1 km de l'usine d'incinération de Toulon

Je pense qu'en termes de solidarité, j'apporte déjà une large contribution, mais de nouvelles contraintes sont envisageables après l'amputation partielle de mon terrain :

- Modification du cadre de vie : la partie du terrain située sur le futur tracé est constituée en partie de potager et verger, clôturée d'une haie de cyprès et myoporum d'un puits relié par galerie à un réseau souterrain creusé par les forçats et d'un atelier dépôt Ce cadre de vie rurale sera remplacé par un rond-point d'environ 40 mètres de diamètre, insécurité créée par la fréquentation des nouvelles voies.
- Destruction d'arbres et d'arbustes d'espèces variées
 - Fruitiers : prunier, mirabellier, abricotier, pêcher, noyer, vigne, cognassier, olivier plus que centenaire, figuier.
 - Décoratifs : lilas pommier du Japon
 - Utilitaires : cyprès (coupe-vent) et myoporum
- Multiplication de nouvelles pollutions et nuisances sonores : les fréquentations d'un tramway toutes les trois minutes, de voitures, camions, vont créer des vibrations du sous-sol dans cette zone constituée de roches qui n'absorbent pas les vibrations dues au passage des véhicules mais les amplifient (schiste, phyllade)

Risque de fissuration de l'habitation

Augmentation de la teneur en oxyde de carbone d'azote de soufre liée aux voitures

Sur le plan visuel, l'environnement rural étant remplacé par un rond-point et une forêt de caténares et d'un cortège de véhicules

Un tracé bien mal choisi !

Le but d'une création de transport en commun est de réduire l'utilisation de véhicule personnel. Dans le cas de cette portion entre Continent et la gare de la Seyne, il n'y a pas actuellement de problème de circulation car cette zone a une densité de population réduite et un réseau routier bien suffisant.

Dans ces conditions on peut se demander pourquoi ce choix de tracé pour le tram, pourquoi y adjoindre d' réseau routier sur mesuré et sauf à envisager de transformer cette zone rurale en un vaste lotissement on a aussi oublié de tenir compte d'obstacles techniques fort coûteux à contourner :

- Présence de la conduite principale de gaz au niveau du futur pont sous voie SNCF,
- zone inondable .Là où une tranchée sous le niveau de la mer est prévue, pont SNCF,
- Les crues du ruisseau (pompage bassin de rétention)

- Sous-sol pollué depuis 3 ans par l'émissaire poreux
- Dénivelé important entre le chemin de la petite Garenne et Continent qui demande de travailler en tranchées et risque de glissement de terrain
- Allongement de la distance entre la route Robert brun et le centre-ville de la Seyne en obligeant les usagers de Robert brun à aller contourner « pour le plaisir » la future rocade avant de traverser sous voie le chemin de fer

Des solutions moins coûteuses et plus logiques existent, pourquoi les ignorer ?

Le tram pourrait passer entre la ferme Vion et Continent en longeant le ruisseau recouvert d'une piste cyclable, Puis passer au niveau de Volkswagen en pont supérieur au-dessus de la voie ferrée (alors en tranchée) avant de rejoindre la gare de La Seyne (tracé rouge sur plan)

La route Robert brun pourrait en longeant le chemin de faire aboutir au rond-point VAG pour reprendre la route vers le rond-point de la pyrotechnie, à terminer, pour activer la circulation et ne plus offrir d'obstacle comme depuis 3 ans

Le tram après le pont du las pourrait bifurquer

- en une voie vers le parking prévu sur Ollioules
- en une voie vers la gare de la Seyne ce qui éviterait 2 km et demi en pleine nature et le pont au-dessus de l'autoroute

fait à la Seyne le 26 janvier 2019

Profil : particulier

Nom : muller

Prénom : jean paul